

Ministère de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Pêche

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre

78 rue Varenne

75349 PARIS 7

Nos réf. :
LS/LM/LG_055

Beauvais,
le 27 octobre 2009

Monsieur le Ministre,

Vous avez pris l'engagement d'un versement anticipé des « paiements PAC 2009 » au 16 octobre.

Nous tenons à remercier vos services pour cette démarche qui va soulager des trésoreries d'exploitations déjà très tendues.

Malheureusement, quatorze exploitants dans l'Oise n'ont pas bénéficié de cette mesure, au motif que leur dossier « PAC » n'était pas validé par l'Agence de Services et de Paiement.

Or, nous avons appris que ces exploitants ont fait l'objet de contrôles tardifs (jusque début octobre pour certains) dont les conclusions doivent être intégrées à leur dossier pour sa validation définitive et donc la mise en paiement.

Pourtant, l'avance annoncée de 70% des paiements laisse une marge en matière de pénalités de 30%, soit un niveau de sanctions financières jamais atteint à notre connaissance.

Nous ne pouvons pas accepter que les agriculteurs soient présumés coupables et à ce point sanctionnés au-delà des pénalités maximum.

De plus, faute de trésorerie, certains se voient dans l'impossibilité de régler leurs factures mise aux normes. Ils sont donc doublement sanctionnés car le versement de leurs aides mise aux normes sont, par conséquent, également suspendus.

C'est dans ce sens que nous nous permettons de solliciter votre bienveillante attention pour assurer à ces exploitants agricoles l'avance sur les paiements 2009 qui leur a été annoncé.

Espérant pouvoir compter sur votre action, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations distinguées

Le Président
Luc SMESSAERT